

## Municipalités et organismes à but non lucratif, la MRC attend vos projets!

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 – La MRC de Drummond annonce l'ouverture de la période de dépôt de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité. Ce programme, qui totalise 443 365 \$ pour l'année en cours, est destiné à appuyer divers types de projets provenant des municipalités et des organismes à but non lucratif de la MRC.

### Fonds de la ruralité

Le Fonds de la ruralité a été mis en place il y a près de 20 ans pour soutenir des initiatives structurantes qui contribuent à la vitalité des milieux ruraux et qui répondent à des enjeux liés à l'évolution démographique, à l'occupation du territoire, à l'amélioration de la qualité de vie ou autres.

L'aide accordée peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour un projet local ou de 35 000 \$ pour un projet territorial.

### Dépôt de projets

Les municipalités et les organismes admissibles doivent soumettre leurs demandes d'aide financière **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023**. La description du fonds et les formulaires à remplir sont accessibles depuis le [www.mrcdrummond.qc.ca/fonds-et-programmes](http://www.mrcdrummond.qc.ca/fonds-et-programmes).

Des renseignements additionnels au sujet de ces fonds peuvent être obtenus auprès de Dominique Prezzena, agente de développement des collectivités, au 819 477-2230, poste 105, ou à [dprezzena@mrcdrummond.qc.ca](mailto:dprezzena@mrcdrummond.qc.ca). Il est à noter que ce programme est financé à même le Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec, qui vise notamment à appuyer les MRC dans l'exercice de leurs responsabilités liées au développement local et régional.

Source :

Dominique Prezzena  
Agente de développement des collectivités  
819-477-2230 poste 105

Christine Labelle  
Directrice générale  
819-477-2230 poste 104